

Les bibliothèques pour les jeunes

Extrait du Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques (1993)

Table des matières

1 - L'évolution des bibliothèques pour les jeunes	1
2 - Un ensemble riche mais éparpillé	3
3 - Pour un centre national d'études et de recherche	5
4 - Le déficit de la formation	6
5 - L'action internationale	7
6 - L'évolution des pratiques	9
7 - Le public adolescent	10
Conclusions	12

1 - L'évolution des bibliothèques pour les jeunes

Quand on parcourt l'histoire des bibliothèques françaises, on mesure l'importance du rôle qu'y ont joué les bibliothèques pour les jeunes, à tel point qu'on a parfois l'impression que les bibliothèques pour adultes leur doivent tout ou presque. Une grande part de ce qui a fait la force ou l'originalité de nos récentes bibliothèques de lecture publique : l'accès libre aux documents, la présence de l'audiovisuel, la qualité des animations, les actions menées hors les murs, le développement de la lecture en milieu défavorisé, les séances d'accueil et de formation des usagers à la bibliothèque, etc., fut souvent expérimenté et réussi d'abord par les secteurs pour enfants. Aujourd'hui, sur chacun de ces points, le secteur des adultes a rattrapé celui des enfants, en s'en inspirant si bien que les bibliothèques pour les jeunes, si elles veulent conserver leur fonction d'avant-garde de la lecture publique, se trouvent devant une alternative : ou bien retrouver de nouvelles spécificités qui les distinguent à nouveau, ou bien travailler à l'intégration de leurs propres expériences dans le secteur pour adultes, et constituer une facette de la bibliothèque plutôt qu'une section séparée.

De même que les sections "jeunesse" doivent se resituer à l'intérieur même de la bibliothèque, de même, leur position par rapport à l'école mérite d'être repensée ; d'une part, là aussi, en raison de l'apport original qu'elles ont su lui fournir et qui s'avère non seulement

irréversible mais d'une importance croissante ; d'autre part en raison de l'évolution concomitante du système scolaire lui-même, dont le discours sur la lecture s'est, à son tour, ouvert au-delà des simples besoins pédagogiques, jusqu'à ressembler, parfois de façon frappante, à celui qu'ont depuis longtemps tenu les bibliothécaires pour enfants. Le monde de l'édition pour la jeunesse, enfin, a considérablement progressé, et forme, en France en particulier, l'un des secteurs les plus actifs et les plus créatifs de l'édition en général. A cet égard aussi, une réflexion de l'offre des bibliothèques qui constitue pour cette production un marché déterminant, s'impose.

Les bibliothèques pour la jeunesse se portent plutôt bien : leur secteur enregistre les meilleurs taux de fréquentation (en partie dû au public "captif" qu'elles touchent par le milieu scolaire) et leurs activités sont d'une rare richesse, mais si l'on n'y prend garde, elles pourraient s'affaiblir, voire se marginaliser faute de projets nouveaux. Certains symptômes montrent déjà quels sont les risques : la spécialité "jeunesse" a disparu des formations, sans pour autant que cela se traduise par l'intégration d'enseignements spécialisés dans les cursus généraux ; ce secteur est peu présent dans les nombreuses réflexions menées actuellement autour du développement de la lecture publique, sans rapport avec la place réelle qu'il y occupe. D'autres symptômes persistent, comme le faible rôle de la France dans l'association internationale IBBY (International Board of Books for Young People), alors que nos bibliothèques de jeunesse sont parmi les plus remarquables et que notre édition pour les jeunes est une des meilleures du monde.

Les réactions contradictoires qu'a suscité, au début de cette année, le rattachement à l'Institut national de recherche pédagogique de "La Joie par les livres", organisme emblématique du développement des bibliothèques pour enfants en France depuis trente ans, témoignent aussi, soit que la relation entre lecture en bibliothèque et lecture à l'école n'est toujours pas clairement établie, soit que la spécificité de la lecture publique a perdu de son évidence. Lorsque cette décision a été prise, le Conseil supérieur des bibliothèques n'y a vu ni une régression ni un progrès, mais plutôt le signe qu'il était temps de reposer la question de l'harmonisation entre les actions culturelles, sociales et pédagogiques menées tantôt par les bibliothèques, tantôt par les écoles, tantôt par les deux, à partir du livre de jeunesse et des activités qui s'y rattachent. Il semble d'ailleurs que la période soit opportune pour relancer la dynamique des bibliothèques de jeunesse, à l'heure où la décentralisation a donné aux communes la tutelle à la fois des bibliothèques scolaires et des bibliothèques municipales et où un grand nombre d'entre elles a fait un effort important en faveur des unes et des autres.

Voilà pourquoi le Conseil supérieur a cru bon de signaler cette question aux ministres dont il dépend. Il a pour ce faire tenu plusieurs réunions techniques à des niveaux divers afin d'aborder les différentes perspectives de ce débat. La première, largement ouverte aux institutions concernées,

publiques ou privées, a fait apparaître le grand morcellement des activités du secteur. Deux conclusions majeures en ont été tirées : d'abord la nécessité de combler, sans doute par des formules nouvelles, la lacune, laissée béante par la disparition du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) et de son option "jeunesse", des formations dans ce domaine ; ensuite la forte demande d'un centre national d'études et de recherches qui structurerait un milieu riche mais éclaté duquel personne aujourd'hui n'a une vision d'ensemble et n'est capable de capitaliser les travaux. La deuxième réunion, tenue avec les représentants des ministères des affaires étrangères et de la coopération, et la présidente de l'association IBBY-France, a tenté de mesurer l'action de la France en ce domaine sur la scène internationale. La troisième, tenue dans le cadre de deux journées d'études organisées par le centre régional de formation aux métiers du livre Mediat, de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, les 10 et 11 décembre 1993, a permis de faire le bilan des nombreux équipements construits ces dernières années et d'observer l'évolution des pratiques des bibliothécaires de jeunesse dans ce qu'elles ont de particulier.

2 - Un ensemble riche mais éparpillé

Plusieurs organismes oeuvrent pour la promotion de la lecture de jeunesse. Ils sont généralement sans lien les uns avec les autres et tendent à se multiplier pour répondre à de fortes demandes locales. Cette dispersion est certainement un signe de vitalité qui fait se créer sans cesse de nouvelles structures. C'est aussi le signe de la faiblesse ou du vieillissement des structures existantes dont aucune n'a réussi à s'imposer comme service national de coopération. "L'Heure joyeuse", première bibliothèque spécialisée pour la jeunesse en France, ouverte en 1924 par la ville de Paris possède de riches collections patrimoniales de livres pour la jeunesse. "La Joie par les livres", à la fois, collection, bibliothèque, centre d'études et de formation, fut d'abord une association privée, créée le 10 décembre 1963 grâce à l'association "Echanges et bibliothèques" et à la générosité de son mécène, Mme Gruner-Schlumberger. Dissoute le 1er janvier 1972, l'association fut rattachée, avec sa bibliothèque-modèle de Clamart, ouverte en 1965, à l'École nationale supérieure des bibliothécaires. Ses activités et ses collections furent confiées à l'État moyennant un accord signé le 22 septembre 1971 pour devenir le "Centre national du livre pour enfants", attributaire, par accord avec la Bibliothèque nationale, d'un exemplaire du dépôt légal des livres pour enfants.

D'autres associations ont depuis longtemps oeuvré de leur côté, telles Loisirs-jeunes dont les

collections sont implantées à Charleville-Mézières et au Mans, le Centre régional d'Aquitaine du livre, de la lecture et de la littérature d'enfance et de jeunesse (CRALEJ) hébergé par la bibliothèque municipale de Bordeaux ou le Centre de recherche et d'information sur le livre de jeunesse (CRILJ), réparti en vingt-cinq centres régionaux. Plus récemment un groupement d'intérêt public nommé PROMOLEJ (promotion de la lecture des jeunes), créé à l'initiative de l'Institut national de recherche pédagogique, regroupe une vingtaine de partenaires, dont des éditeurs. PROMOLEJ a pour missions principales l'information, l'aide à la conception de projets liés à la lecture et l'écriture des jeunes, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et celui de la jeunesse et des sports. Il cherche à recenser les initiatives et les ressources dans le domaine de la lecture des jeunes et de la littérature de jeunesse, et entretient notamment une base de données.

En outre, de plus en plus de centres locaux se sont créés à côté des bibliothèques pour enfants proprement dites, pour répondre aux demandes de formation et d'information des adultes et particulièrement des enseignants et des parents d'élèves. Ainsi le Centre d'Information sur la Littérature Infantile (CILE) à la bibliothèque municipale de Nantes, celui du département de Seine-Saint-Denis à la bibliothèque de Bobigny, le tout récent Centre de lecture jeunesse de la Région Nord-Pas-de-Calais, installé depuis le 6 mars 1993 à la médiathèque de Tourcoing, ou celui de la bibliothèque municipale de Metz. Un projet se développe à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, en liaison avec le Centre régional de formation aux métiers du livre "Mediat", la bibliothèque municipale et le Centre des arts du récit, pour y organiser des rencontres et soutenir des recherches sur la littérature de jeunesse. Les "plans lecture", activement développés par certaines villes pour doter leurs écoles de bibliothèques-centres-documentaires - parfois étroitement liés à la bibliothèque municipale, comme à Rennes, parfois séparés, comme à Paris - forment aussi des structures nouvelles, demandeuses ou porteuses d'informations et d'expériences sur la lecture des enfants et la littérature pour la jeunesse.

Les institutions sont donc multiples. Les deux collections patrimoniales demeurent celle de la Bibliothèque nationale et celle de l'Institut national de recherche pédagogique, CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, services communs au réseau des bibliothèques universitaires) pour les sciences de l'éducation. En 1992, une étude approfondie a été présentée au Conseil scientifique de l'INRP pour valoriser ses fonds de littérature pour l'enfance et la jeunesse, notamment par leur catalogage raisonné et leur inclusion dans le catalogue collectif national. Ce rapport fait état du manque d'outils bibliographiques face à une demande croissante de la recherche, tant du monde de l'édition (auteurs, graphistes, éditeurs) que de l'université (histoire du livre, de l'enfance et de l'éducation), en France et à l'étranger.

3 - Pour un centre national d'études et de recherche

Aucun de ces organismes ne pouvant prétendre avoir un monopole, tout le monde souhaiterait avoir accès à l'ensemble de ces richesses dispersées, à travers un centre unique qui réunirait les expériences et structurerait l'accueil et l'orientation des chercheurs français et étrangers. Compte tenu de la diversité de l'existant, la meilleure solution n'est peut-être pas de créer une structure nouvelle. Il ne serait pas non plus opportun de privilégier l'une en négligeant les autres. C'est donc vers une fédération qu'il faudrait s'acheminer même si chacun souhaite qu'un lieu bien identifiable signale cette fonction unificatrice. Une question préalable doit être posée sur la fonction de ce dénominateur commun et son champ d'action. Il répond en effet à plusieurs demandes : une demande de formations, une demande de centre de recherche, une demande de regroupement des collections, les deux dernières étant liées.

Sur la formation, la demande est telle et s'exprime à des niveaux si différents qu'il ne serait pas souhaitable de la traiter de cette seule manière. Au mieux, un tel Centre, en jouant le rôle de centre de ressources, rassemblerait sans doute des compétences capables de répondre à une partie de la formation des formateurs, et à renforcer au niveau de la recherche une offre de formation supérieure aujourd'hui insuffisante. Tout le monde en revanche s'accorde à voir dans ce Centre un lieu d'accueil des chercheurs, d'où qu'ils viennent. La proximité des collections serait donc souhaitable, mais leur regroupement physique non indispensable, s'il peut s'opérer, du moins dans un premier temps, sous forme d'un regroupement des catalogues.

C'est donc d'une réunion de compétences dont on a besoin et d'un site mieux équipé que les pauvres installations où sont aujourd'hui conservées ces grandes collections dans des conditions indignes d'elles et de leurs lecteurs. La situation actuelle fait déjà apparaître des lignes de force. La Joie par les livres, administrativement attachée à l'INRP, bénéficie du dépôt légal et cherche à fortifier ses liens organiques avec la Bibliothèque nationale afin d'opérer avec elle le catalogage des livres de jeunesse (ainsi que le développement d'un vocabulaire propre issu de la liste nationale RAMEAU) et tous les sous-produits qu'on pourrait en attendre pour leur mise en valeur internationale. L'INRP a été normalement choisi comme "pôle associé" à la Bibliothèque de France pour traiter la littérature spécialisée dont elle est déjà le CADIST. Maintenant que la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de France sont confondues, il convient d'en profiter pour renforcer ces liens sans pour autant les emmêler. Les rapports entre La Joie par les livres et l'INRP, du seul fait qu'ils sont liés, pour des raisons différentes, à la Bibliothèque nationale de France, devront être

précisés sur une base fonctionnelle et non plus seulement administrative, dans le respect des vocations propres à chaque institution.

Si riches soient-elles, les collections actuelles de la Bibliothèque nationale, de l'INRP, de l'Heure joyeuse et de La Joie par les livres réunies, sont insuffisantes quant à la représentation de la production étrangère, qu'il serait bon d'acquérir de façon sélective mais plus largement pour mieux informer les auteurs, illustrateurs et éditeurs français, s'ils veulent maintenir leur haut niveau de créativité. Les chercheurs souhaitent aussi consulter les auteurs étrangers dans leur langue originale, certains étant, en ce domaine, intraduisibles. La fonction d'accès à une collection nationale spécialisée est donc centrale dans ce dispositif.

Elle se complète par une demande de recensement et de signalisation des travaux (notamment les thèses), particulièrement dispersés aussi, compte tenu des nombreuses disciplines touchées par les deux volets que forment la lecture des jeunes et la littérature pour les jeunes : histoire, histoires de la littérature, du livre, de l'image, mais aussi psychologie et pédagogie qui sont elles-mêmes des ensembles de disciplines. Comme pour tout domaine pluridisciplinaire, le besoin est exprimé, et de plus en plus fortement par des chercheurs, tant français qu'étrangers, d'un lieu de rencontre, d'information mutuelle et de recherches communes. Il apparaît de plus en plus anormal que la France, compte tenu de son importance présente et passée dans ce secteur, ne dispose pas d'un centre, à la fois de recherche et de ressources, homologue à celui qu'ont les Allemands, à Munich ou les Japonais, à Osaka, capable de dialoguer régulièrement avec le "Library Service for Children and Young People" de la Bibliothèque du Congrès.

4 - Le déficit de la formation

La faiblesse des formations sur la littérature de jeunesse est un autre sujet de préoccupations. Les spécialités sont, nous l'avons analysé ailleurs, difficiles à insérer dans les programmes de formation initiale des écoles de bibliothécaires et de documentalistes. D'une manière générale, un spécialiste devra se former à sa discipline particulière avant sa formation générale de bibliothécaire ou de documentaliste, et, de toute façon, après elle, en formation continue. Cependant, dans le cadre des formations à la lecture publique, l'enjeu que représente le public des enfants est tel (rappelons encore une fois qu'il constitue environ la moitié des inscrits : 67 % des prêts en Seine-Saint-Denis sont faits à des jeunes), les rapports à l'école et à la famille y sont si sensibles, qu'une absence de

formation initiale semble inconcevable. La formule de l'option, aujourd'hui abandonnée, n'était pas la meilleure, car elle ne s'adressait qu'à une minorité des bibliothécaires, la plupart maintenus ensuite dans une situation subalterne. C'est bien au niveau général de la politique de la lecture publique, et à tous les niveaux de la hiérarchie, que la lecture des jeunes doit être connue, pensée et conduite.

La situation n'est pas meilleure dans la formation des enseignants, tous conscients de l'importance du sujet pour leur pratique, mais généralement mal informés de ses ressources et de ses particularités. Dans les IUFM, où devrait être systématiquement dispensé un enseignement de haut niveau à ce sujet, les programmes sont inégaux. Certains s'y sont impliqués, mais la plupart demeurent insuffisants. On relève peu de modules de "littérature jeunesse" dans la préparation au CAPES. La matière ne figure pas parmi les sujets des concours.

Faute de formation initiale, seuls les stages de formation continue permettent aux bibliothécaires et aux enseignants de s'informer et de se perfectionner sur ce sujet. Encore a-t-on noté que les programmes de "lecture/écriture" ne participent que pour 8 % aux plans académiques de formation, c'est-à-dire peu de chose. Le blocage n'est pas nécessairement institutionnel : le petit nombre de propositions témoigne du peu de reconnaissance de ce secteur parmi les professionnels et de sa faible visibilité dans le champ académique. Du côté des bibliothèques, les centres régionaux de formation offrent des stages occasionnels. Cette situation de déficit a incité certains d'entre eux à envisager un diplôme universitaire, qui, à défaut d'être exigé dans les cursus, offrirait au moins un enseignement régulier et approfondi qui pourrait être appréciable.

5 - L'action internationale

La création d'un pôle national serait l'un des premiers moyens d'assurer à la France la place qu'elle mérite dans les programmes internationaux. L'association internationale IBBY, qui regroupe éditeurs et bibliothécaires pour la jeunesse, est guidée par les pays du nord : la France y est peu présente, faute de soutiens officiels. Les programmes français en ce domaine souffrent encore de leur dispersion et de leur modestie au regard de ce que les autres pays en attendent. Le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération sont pourtant soumis à des demandes pressantes auxquelles ils répondent dans la mesure de leurs moyens.

Dans les pays de la francophonie principalement, l'explosion démographique amène une

demande massive de livres pour la jeunesse, aussi les activités y sont-elles les plus nombreuses et le taux de rotation des livres fournis, rapide. Le ministère de la coopération s'efforce de conclure des conventions avec les gouvernements pour installer des réseaux de lecture publique, et si le pays investit dans les équipements et dans le personnel, la France répond en envoyant des ouvrages et en offrant des formations. Mais le ministère rencontre des problèmes de qualification (un seul bibliothécaire professionnel pour une quarantaine d'établissements) et souffre du peu de moyens de formations disponibles en France même.

Le ministère des affaires étrangères doit aussi faire face à une forte demande, à la fois des centres culturels français, dont la politique vis-à-vis du public jeune doit être appréciée selon les pays, et des bureaux de coopération linguistique et éducative qui existent dans chaque poste. La demande est loin d'être couverte, dans les pays pauvres mais aussi au Japon ou aux États-Unis où exercent plus de 15.000 professeurs de français. Répondre à la demande de formations et d'informations sur la production française supposerait un développement de nos compétences et une collaboration étroite, engagée aujourd'hui par la sous-direction des établissements culturels, entre les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger et le milieu des bibliothèques publiques en France, souvent confrontées à des problèmes de même nature.

Des initiatives locales ne sont pas rares et doivent être encouragées. Les collectivités locales qui ont engagé des programmes de jumelage avec certains pays africains ou d'Europe de l'Est, y incluent parfois des volets sur le livre et la lecture. Ainsi entre Angers et Bamako, Cergy-Pontoise et le Tchad. Vitré a envoyé de jeunes chômeurs construire une bibliothèque au Mali, où 45 bibliothèques ont été installées, dont la moitié sont jumelées avec des collectivités françaises. On souhaiterait que de tels liens se généralisent et qu'ils soient moins fragiles, en reposant sur des accords permanents autant que sur des volontés particulières.

On peut enfin regretter que le secteur jeunesse de l'édition française, dont on a souligné la qualité et le dynamisme, soit sous-représenté dans la promotion du livre français à l'étranger, souffrant d'être considéré comme un secteur mineur, ce qui n'est le cas ni sur le plan économique ni sur le plan intellectuel. Il faut profiter de l'excellente image de l'édition et des bibliothèques françaises pour la jeunesse, qui correspondent de plus à une forte demande locale, pour les valoriser et valoriser l'image de la France.

6 - *L'évolution des pratiques*

Il est étonnant que la créativité des architectes français en matière de bibliothèques de lecture publique n'ait pas fait encore l'objet d'une évaluation au regard des secteurs pour enfants, les plus fréquentés, les plus sensibles aussi à l'innovation. Les journées d'étude de Grenoble ont partiellement comblé cette lacune. Il en ressort que, pour l'architecte, les contraintes du secteur enfant ne sont pas supérieures aux autres. Il reste cependant deux problèmes récurrents dans les programmations : celui de l'accès au secteur enfant dans la bibliothèque et celui de sa plus ou moins grande intégration dans les autres espaces, liée aux besoins de circulations et d'un meilleur isolement phonique.

Sur le premier point les réponses varient et aucune ne l'emporte : "en fin de parcours" les enfants sont contraints de traverser la bibliothèque pour adultes ce qui est à la fois un avantage et un inconvénient (pour les adultes). Si le secteur "enfant" est situé dès l'entrée, ou si, comme à Villeurbanne, existe un accès séparé, on perd à la fois l'inconvénient et l'avantage. Une seule solution est rejetée : l'isolement total des enfants dans des bibliothèques particulières, comme au centre G. Pompidou, trop distante de la section adultes, ce qui met un obstacle au passage de l'une à l'autre et met dans l'embarras les adolescents. La deuxième question est beaucoup plus prometteuse qui, sur le modèle de la médiathèque de La Villette, cherche au contraire à mesurer le degré d'intégration souhaitable des enfants dans la "grande" bibliothèque. Il ne semble pas que l'architecte ait des objections à une telle intégration, l'architecture des enfants ne se distinguant de celle des adultes que par les aménagements particuliers (un isolement phonique plus soigné, des circulations plus aisées, du mobilier adapté à la taille des enfants).

Les fabricants de mobilier ont cultivé au contraire la spécificité du public des enfants que les architectes ont eu tendance à minimiser. Leurs catalogues sont de plus en plus nombreux et originaux. C'est donc bien au niveau des aménagements que l'espace réservé aux enfants pourra s'affirmer. Rien qui ne soit donc réversible ni opposable à une meilleure intégration des deux publics.

C'est aussi dans la bibliothéconomie spécifique au secteur jeunesse que prend racine la tradition de ségrégation entre enfants et adultes. Il est clair que, compte tenu de l'évolution des jeunes eux-mêmes, la tendance des bibliothécaires est de la remettre en cause. Plusieurs bibliothèques sont allées assez loin en ce sens jusqu'à mêler les ouvrages documentaires pour enfants et ceux pour adultes. Cette solution présente des avantages certains : celui entre autres de ne

pas priver les adultes d'ouvrages pour enfants dont la qualité scientifique est souvent très remarquable, et qui rendra à tout débutant, à tout parent ou à tout pédagogue, de signalés services : on connaît aujourd'hui des collections qui, annoncées pour la jeunesse, ont rencontré massivement un lectorat adulte, qu'il s'agisse de bandes dessinées ou d'ouvrages de vulgarisation scientifique. Elle a surtout l'avantage d'intégrer d'emblée, de façon très pédagogique, les enfants eux-mêmes à l'ensemble du public et à la vie de la bibliothèque, ce qui fidélise leur pratique au moment de l'adolescence. Elle gomme enfin l'insoluble question des tranches d'âges qu'on ne peut morceler dans une bibliothèque sur le modèle de l'école.

Puisque l'heure est plus à l'intégration qu'à la séparation, la question se pose des outils bibliographiques spéciaux qu'on a mis au point pour les enfants avec des classifications et des langages documentaires adaptés. Il ne semble pas que de tels outils doivent être radicalement mis en cause, d'une part parce que l'édition jeunesse a des caractéristiques particulières : tous les genres n'y sont pas (encore) représentés (la philosophie), d'autres le sont exclusivement (abécédaires, albums), d'autres changent de statut avec l'âge de leur lecteur (la cuisine fait partie des loisirs pour certaines classifications des livres pour les enfants, des techniques dans celles pour les adultes). Les demandes peuvent aussi être plus fortement formulées par les enfants : l'indexation par sujet des oeuvres de fiction par exemple (mais les adultes ne seraient-ils pas aussi heureux d'en bénéficier ?).

7 - Le public adolescent

Le passage entre les pratiques de lecture des enfants à celles de l'adolescence puis à celles de l'adulte forment le problème le moins bien maîtrisé malgré les récentes études qui nous les décrivent de mieux en mieux. L'expérience des bibliothécaires apporte des éléments de réponse, empiriques, pour multiplier ces passerelles qui permettront au lecteur enfant de poursuivre sa lecture à travers les âges de la vie : un catalogue unique, la réunion des périodiques, la mise en valeur des collections ambivalentes, en particulier les collections musicales (enregistrements, partitions, méthodes), propres à satisfaire l'enfant, l'adolescent et l'adulte et sont des lieux de rencontre des classes d'âge à l'intérieur de la bibliothèque. De même les animations peuvent être communes, si l'on considère que les enfants sont souvent meilleurs dans les débats les plus sérieux que les plus sérieux des adultes.

Tout progrès nouveau suppose une meilleure connaissance des limites de l'enfance. L'incertitude du vocabulaire renvoie à notre propre indécision : bibliothèque pour enfants ou

bibliothèque de jeunesse ? Les deux programmes extrêmes : celui pour la petite enfance et celui pour l'adolescence sont inégalement avancés. Le premier peut être considéré comme largement rempli. Chacun en est désormais convaincu, et les études récentes ne cessent de le confirmer¹ : la familiarité des nourrissons avec le livre sous sa forme matérielle d'objet à manipuler et fonctionnelle de support d'une lecture orale, est déterminante pour l'aptitude de l'enfant à l'apprentissage de la lecture, et ouvrir un "appétit de lecture" qui le suivra toute la vie. Ainsi les bibliothèques acceptent-elles les enfants de plus en plus jeunes, avant même qu'ils ne sachent lire. Ainsi sont nés les livres pour "bébés-lecteurs" et les actions de sensibilisation des mères ou des nourrices, le travail des bibliothécaires dans les crèches ou les centres de protection maternelle et infantile. Cet essor doit se généraliser.

En revanche, bien peu d'outils existent pour retenir dans les bibliothèques les adolescents. Deux enquêtes récentes² ne font que planter les premiers éléments d'une question essentielle mais qu'on ne cesse de reporter. Les expériences étrangères, anglaises ou suédoises, nous ont appris qu'il ne fallait pas transformer la bibliothèque en un simple lieu de rencontre des adolescents, vite banalisé et détourné. Le règlement de la bibliothèque doit s'imposer à tous et sa fonction être respectée, ce qui n'exclut pas des aménagements particuliers tels que ceux que l'on consent à la petite enfance ou à d'autres catégories de lecteurs.

De ces études trop rares encore en France, on tire déjà quelques propositions, telles que la participation des jeunes à la gestion de certaines activités de la bibliothèque, le développement de certaines collections, en particulier musicales, le "tutorat" de jeunes lecteurs par des adolescents, l'utilisation de la micro-informatique, l'aménagement de lieux de travail en petits groupes isolés phoniquement, la sélection des heures d'ouverture, etc. Mais on en retire surtout une meilleure connaissance des milieux adolescents dans leurs rapports avec la bibliothèque et les bibliothécaires, une meilleure connaissance de la perception des adolescents par les bibliothécaires, une meilleure approche des moyens de réduire les conflits entre les classes d'âges (à propos du bruit en particulier) et de réussir la cohabitation des publics. Il faut souhaiter que la réflexion sur ce sujet s'approfondisse : aucune fatalité ne pèse sur la lecture ou la non-lecture des adolescents et il y a là en tous cas un champ encore neuf pour les bibliothécaires de jeunesse.

1 Voir en particulier : *Votre enfant deviendra-t-il lecteur ?* Paris, Belin, 1992. Rapport de l'étude réalisée par la COFREMCA sous les auspices de l'association Savoir-Livre dont il convient de souligner ici les actions en faveur du développement de la lecture pour les enfants (40 rue Grégoire de Tours, 75006 Paris).

2 Une Enquête et une stratégie de lecture auprès des adolescents à Bonneuil-sur-Marne, dans "Lecture-Jeunesse", janvier 1993, p. 4-14, et Marie-Hélène Bricout, *Les Attentes des adolescents : enquête à la bibliothèque jeunesse Crimée* (Paris), Mémoire d'étude de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Villeurbanne, 1993.

Conclusions

De l'alternative que nous posions en introduction, il reste après cet inventaire, que les deux termes doivent être maintenus. D'une part, l'évolution vers une meilleure intégration des services pour enfants dans les services généraux de la bibliothèque doit être encouragée partout où elle est possible, car elle profite non seulement aux enfants eux-mêmes, et surtout aux adolescents, mais aussi aux adultes. Cette évolution entraîne qu'il serait néfaste de créer des filières professionnelles particulières pour des bibliothécaires spécialisés uniquement dans le secteur jeunesse. Cette partition a pour effet, entre autres, de bloquer les carrières de ceux qui auraient mérité d'accéder plus vite à des postes de direction d'établissement, mais aussi de freiner les échanges que les bibliothécaires des différents secteurs doivent multiplier entre leurs expériences, ou de ne pas favoriser les fusions là où elles sont souhaitables. Le corollaire de ce parti-pris d'une meilleure intégration est que le public des jeunes devient l'affaire de tous les bibliothécaires, et pas seulement de quelques uns d'entre eux, ce qui est plus en rapport avec son importance réelle dans la bibliothèque, du moins en lecture publique et plaide pour son intégration dans une formation initiale obligatoire plutôt que facultative.

La banalisation des services pour les jeunes n'exclut cependant nullement que de nouvelles avancées restent à faire à partir de leurs problèmes spécifiques, auxquels certains bibliothécaires peuvent se consacrer de façon approfondie : la prise en compte de pratiques des jeunes dans les bibliothèques doit encore beaucoup apporter à celles des adultes. Toutes les adaptations qu'on pourra faire sur les classifications et le signalement des documents, toute l'attention que l'on pourra porter au confort et à l'ambiance seront bienvenues pour tous. Ainsi on s'étonne qu'aucune étude n'ait été faite sur l'utilisation par les enfants, qui auraient sans doute beaucoup à nous apprendre, des catalogues informatisés des bibliothèques. Personne ne se plaindra non plus de l'aménagement de salles de travail en groupes ou de "carrels" phoniquement isolés, quel que soit l'âge des utilisateurs.

Les interrogations soulevées sur les adaptations nécessaires des bibliothèques de jeunesse ne sont pas de nature à enrayer l'enthousiasme qui les anime et qui est soutenu par celui de leur public même. Quant à craindre leur banalisation, on doit plutôt se réjouir de voir banalisées des expériences qui ont réussi. Les pratiques de lecture scolaires ou familiales ont encore beaucoup à recevoir des leçons du plaisir, du désir, du détournement et de la transgression qu'ont su développer les bibliothèques et qui donnent aux enfants la curiosité d'apprendre et le goût de lire.

Après avoir examiné ce rapport dans sa séance du 20 janvier 1994, les membres du Conseil

supérieur des bibliothèques ont souhaité le conclure par des recommandations qui insistent sur les points qu'il juge prioritaires :

En premier lieu, la nécessité d'organiser des formations initiales et continues, à tous les niveaux, partout où la lecture des jeunes est concernée. Un enseignement initial dans les écoles de bibliothécaires est justifié ainsi que dans tous les organismes de formation des enseignants.

En deuxième lieu, la concrétisation de l'idée d'un "centre national de recherches et d'études" sur la littérature de jeunesse dont les principaux éléments existent déjà.

En troisième lieu, le renforcement de la présence du livre de jeunesse français à l'étranger, notamment par une meilleure qualification des enseignants et des bibliothécaires des centres culturels français .